

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 2 SEPTEMBRE 2015

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN et Cathy WAGNER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme et M. Fabrice FISCHER, conseiller municipal donne procuration à Marie-José SCHALLER, adjointe au Maire et Anne ZYTO, conseillère municipale donne procuration à Michèle CECCHINI, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 27 août 2015, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, prévoyait l'ordre du jour suivant :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS
2. COMMUNE NOUVELLE
3. ETUDE SUR L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE DE LA COMMUNE ET DU TERRITOIRE
4. PROJETS ET TRAVAUX
5. URBANISME
6. RENTREE SCOLAIRE
7. INSTITUTIONS CULTURELLES
8. PERSONNEL COMMUNAL
9. DESORDRES RUE DE LOBSANN ET LOTISSEMENT LES ROSES A HOHWILLER
10. ASSOCIATIONS
11. AFFAIRES FINANCIERES
12. DIVERS.

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Michèle CECCHINI) approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} juillet 2015.

2. Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal

02.07.2015

- rencontre avec M. DA SILVA, directeur du supermarché Match
- tournée du jury d'arrondissement pour la saison 2015 du concours des villes et villages fleuris

03.07.2015

- rencontre avec les instructeurs du service urbanisme du SDAUH
- rencontre avec M. EICHENLAUB pour le terrain communal rue de la Bergerie

05.07.2015

- assemblée générale du Cercle d'histoire et d'archéologie de l'Alsace du Nord à Hegeneu

07.07.2015

- réunion publique de concertation de l'éco-quartier du Salzbaechel : des riverains étaient présents. Il reste à finaliser la circulation du chemin du Sel. Une réunion de travail est prévue fin septembre 2015 suivie d'une nouvelle réunion publique en automne

13.07.2015

- festivités de la Fête Nationale le 13 Juillet

16.07.2015

- tournée du jury départemental de fleurissement pour le fleurissement des immeubles Charpente CULLMANN à Hohwiller (qui a obtenu le 3^e prix départemental) et Didier KLEIN à Sultz-sous-Forêts
- première réunion de travail avec Loïc BREHAT, TOPOS Aménagement, Christophe SCHINI, Société ARTERE et Philippe SCHNEIDER, Conseil Départemental du Bas-Rhin concernant les travaux de sécurisation d'itinéraires de circulations douces 2015-2017 : les coussins berlinois vont être mis en place au plus tôt. Les travaux de sécurisation rue du Docteur Deutsch/rue des Vignes débuteront le 5 octobre 2015 et les travaux rue de Seltz le 19 octobre 2015 (vacances scolaires)

17.07.2015

- cérémonie de dissolution de la Base Aérienne 901 de Drachenbronn

20.07.2015

- réunion sur le dossier de permis de construire du comptoir agricole : le Préfet avait demandé le retrait du permis de construire délivré le 6 juin 2014, ce que le Maire a refusé de faire. Une réunion a donc été organisée avec les services de l'Etat, le SDAUH et les responsables du comptoir agricole pour essayer de trouver une solution. La réunion a conclu au maintien du permis de construire mais à une modification du PLU pour renforcer la solidité juridique du permis de construire
- rencontre avec le Président de l'association Cocktail Mélodies – point à l'ordre du jour

22.07.2015

- visite périodique de l'espace culturel la Saline par les membres du groupe de visite de la Sous-commission départementale de la sécurité ERP-IGH : avis favorable de la commission

24.07.2015

- passage du jury communal pour le fleurissement à Sultz-sous-Forêts et Hohwiller

Le jury du fleurissement qui a parcouru les rues de la commune à la recherche des plus belles réalisations florales, propose le classement suivant :

- **SOULTZ-SOUS-FORETS**

CLASSEMENT	LAUREATS	RECOMPENSES
1 ^{er} prix	M. et Mme Eric SCHIMPF 51, rue de Lobsann	100 €
2 ^e prix	M. et Mme Didier KLEIN 18a, rue de Pechelbronn	75 €
3 ^e prix	M. et Mme Guy MEJSNEROWSKI 1, rue Chrétien Frédéric Petri	55 €
4 ^e prix	BEAUTY LINE – Mme Claudia FARCAS 36, rue du Docteur Deutsch	45 €
5 ^e prix	M. et Mme Gérard LINCK 12, rue du Frohnacker	40 €
6 ^e prix	M. et Mme Joël MESSMER 34, rue du Docteur Deutsch	30 €
7 ^e prix	ELIANE BOUTIQUE – Mme Eliane GRIES 5, rue des Barons de Fleckenstein	30 €

8 ^e prix	M. et Mme Denis LOISON 17, rue de Lobsann	30 €
9 ^e prix	M. et Mme Henning VON HELMERSEN 11, rue du Frohnacker	30 €
10 ^e prix ex-aequo	M. et Mme Armand HEILMANN 39a, rue du Frohnacker	30 €
10 ^e prix ex-aequo	M. et Mme Alfred WARNECKE 16, rue de la Gare	30 €
10 ^e prix ex-aequo	M. et Mme Marc YVON 28, rue du Maire Geiger	30 €

- **HOHWILLER**

CLASSEMENT	LAUREATS	RECOMPENSES
1 ^{er} prix	M. et Mme André STUDY 2, rue Kleinfeld	100 €
2 ^e prix	M. et Mme Freddy BOSSERT 37, rue Principale	75 €
3 ^e prix	M. et Mme Ernest ROTT 4, rue de Hoffen	55 €
4 ^e prix	M. et Mme Samuel BOSSERT 37a, rue Principale	45 €
5 ^e prix	Restaurant Au Bœuf – M. et Mme Cédric ROTT 33, rue Principale	40 €
6 ^e prix	M. et Mme Georges JAEGER 28, rue Principale	30 €
7 ^e prix	M. et Mme Werner BOSSERT 30, rue Principale	30 €
8 ^e prix	M. et Mme Albert WURSTER 44, rue Principale	30 €
9 ^e prix	M. et Mme Georges NIESS 29, rue Principale	30 €
10 ^e prix ex-aequo	M. et Mme Jean-Georges GORGUS 48, rue Principale	30 €
10 ^e prix ex-aequo	M. et Mme Daniel MULLER 1, rue de l'Ecole	30 €

La remise des récompenses aux lauréats se fera lors de la cérémonie des vœux de la municipalité en janvier 2016.

Le Maire rappelle à l'assemblée que les récompenses prévues au budget concernent 10 prix à Soultz-sous-Forêts et 10 prix à Hohwiller, mais comme il y a plusieurs ex-aequo, il faut prévoir une petite rallonge pour permettre de récompenser tous les lauréats. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le palmarès et sur les crédits supplémentaires à prévoir.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le palmarès des concours locaux
- vote un crédit supplémentaire de 90 € pour permettre de récompenser l'ensemble des lauréats.

24.07.2015

- réunion concernant la piscine de Drachenbronn avec comme première piste la prise en compte par les communautés de communes

25.07.2015

- manœuvre inter-UT à la résidence Dietrich Bonhoeffer à Sultz-sous-Forêts organisée par le secteur administratif de la Vallée de la Sauer avec les centres de Secours de Sultz-sous-Forêts, Wissembourg, Lembach, Woerth et la section de Betschdorf

28.07.2015

- tournée du jury régional de fleurissement : la demande de la commune pour l'attribution d'une troisième fleur n'a pas été retenue. Parmi les trois endroits de la commune à renforcer dans le cadre du fleurissement figurent le rond-point du Roesselbach, le parc de la maison des associations et la place devant le relais culturel

29.07.2015

- rencontre avec M. FREY d'ENGEE concernant l'accessibilité – point à l'ordre du jour

3.08.2015

- rencontre avec Fernand STEINER, Président du Syndicat des Eaux de Riedseltz concernant la restructuration des syndicats intercommunaux

5.08.2015

- rencontre avec le major Bruno IACOBUCCI, nouveau Commandant de la Brigade de gendarmerie de Sultz-sous-Forêts

6.08.2015

- cérémonie de commémoration du 145^e anniversaire de la bataille de Woerth – Froeschwiller

9.08.2015

- ferme ouverte à l'élevage de LUSAN chez la famille Walter de Lobsann et concours de labour
- 40^e anniversaire du parc Naturel Régional des Vosges du Nord avec festival de jazz

10.08.2015

- rencontre avec Guy HEUMANN concernant la mise en valeur des travaux de la synagogue. A l'interrogation quant à la visite du chantier lors des journées du patrimoine, le Maire répond qu'il n'est pas favorable à cette initiative par mesure de sécurité. Il informe l'assemblée que les prochaines journées du patrimoine des 19 et 20 septembre 2015 seront placées sous le thème « Patrimoine du 21^{ème} siècle, une histoire d'avenir". Une exposition aura lieu dans le sas vitré du pôle des services
- réunion de la commission communale des impôts directs

11.08.2015

- réunion avec Philippe SCHNEIDER, responsable de l'Unité technique de Wissembourg du Conseil Départemental du Bas-Rhin, à laquelle étaient conviés les commerçants et artisans de la zone d'activités du Roesselbach. Les travaux concernaient le renouvellement de la couche de roulement du giratoire de cette zone ainsi que la RD 28 jusqu'à l'entrée de Hohwiller. Les travaux ont été effectués dans la nuit du 20 au 21 août 2015

12.08.2015

- rencontre avec M. DIETSCH de Gaz de France
- rencontre avec une responsable du SKTAN
- rencontre avec M. le Sous-Préfet concernant la création d'une commune nouvelle – point à l'ordre du jour

13.08.2015

- soirée folklorique à Hunspach organisée par l'association « Village de gîtes de Hunspach et environs »
- réunion du comité de pilotage de l'école maternelle suite à l'appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre du projet. Trois cabinets d'architectes ont été retenus : BERGEOLLE – VIEILLARD/Strasbourg, TOPIC de Brumath et ALSACE NORD ARCHITECTURE de Sultz-sous-Forêts. Prochaine étape : réunion d'audition de ces trois candidats

14.08.2015

- rencontre avec AMS Ingénierie, maître d'œuvre des divers travaux de voirie
- rencontre avec SAFEGE, maître d'œuvre pour les travaux de lutte contre les coulées d'eau boueuse à Hohwiller

15.08.2015

- célébration des 70 ans de la libération de l'Alsace du Nord à la chapelle Notre Dame des Tilleuls à Surbourg (suite au temps incertain l'office s'est tenu à l'abbatiale) et inauguration de la statue sculptée par Marc FROHN de Hohwiller

16.08.2015

- 31^e grand prix cycliste de Sultz-sous-Forêts organisé par le Vélo-club Nord Alsace

18.08.2015

- visite de l'appartement situé au 3, rue des Cerisiers à Sultz-sous-Forêts – point à l'ordre du jour

20.08.2015

- visite du foyer du presbytère catholique par la commission de sécurité : avis défavorable

25.08.2015

- réunion de coordination de l'utilisation des locaux du complexe sportif en présence de Charles GRAF, Président du Syndicat mixte

27.08.2015

- réunion d'audition des trois candidats retenus pour la maîtrise d'œuvre de l'école maternelle – point à l'ordre du jour

28.08.2015

- réception à l'occasion du départ du Préfet BOUILLON à l'Hôtel de la Préfecture à Strasbourg
- le théâtre « Stationentheater » de Bad Bergzabern retrace « la vie de la Baronne Mary de Bode »

29.08.2015

- accueil à la mairie d'une délégation de Bad-Bergzabern accompagnée par le Maire (Bürgermeister) Dr. LUDWIG

28 au 31.08.2015

- kirwe avec animations

1.09.2015

- rentrée scolaire

2.09.2015

- réunion avec les responsables des supermarchés Match
- visite du complexe sportif par la commission de sécurité : avis défavorable de la commission vu que l'alarme incendie ne fonctionnait pas
- inscriptions des élèves à l'école municipale de musique
- réunion de la commission de sélection des offres

POINT 2 : COMMUNE NOUVELLE

1. Point d'étape

- Démarche en cours

DATE	REUNION	SUJETS TRAITES
22 juin	Exécutifs de Soultz et de Surbourg	Lancement de la démarche
1 ^{er} juillet	Conseil municipal de Soultz	
3 juillet	Exécutifs de Soultz et de Keffenach	Discussion autour du document de base
9 juillet	Exécutifs de Soultz et de Memmelshoffen	Discussion autour du document de base
19 juillet	Exécutifs de Soultz et de Surbourg	Point d'étape
23 juillet	Exécutifs de Soultz et de Hoffen	Discussion autour du document de base
1 ^{er} août	Rencontre entre les Maires de Betschdorf et de Soultz	
12 août	Rencontre entre le Maire de Soultz, les services de la Sous-Préfecture et le Sous-Préfet	Communication des éléments fiscaux et du sujet Hohwiller
27 août	Surbourg, Soultz, Keffenach, Retschwiller et Hoffen	Point d'étape et présentation des éléments fiscaux

- **Les prochaines étapes :**

- 9 septembre : rencontre avec l'exécutif de Schoenenbourg
- 15 septembre : réunion avec toutes les communes toujours intéressées pour élaborer la trame de la charte de fusion et le plan d'action

- **Situation de la commune déléguée de Hohwiller (remise en cause)**

IMPACT	POSSIBILITE DE SOLUTION
<i>« La création d'une commune nouvelle entraînant la disparition des anciennes communes, la commune associée disparaît de plein droit et ne peut être instituée comme commune déléguée »</i>	
Plus de maire-délégué	Instauration d'un poste d'adjoint communal (ou municipal) spécialement chargé de l'ancienne commune associée, au niveau ancienne commune (Soultz-sous-Forêts)
Plus de mairie-annexe	Tenue, comme actuellement, de permanences dans l'ancienne mairie annexe de Hohwiller
Plus d'état civil	L'adjoint « géographique » devra s'impliquer plus particulièrement dans ce domaine, en particulier pour la célébration du mariage qui se fera dans l'annexe de l'ancienne commune (Soultz-sous-Forêts)
La problématique du nom	Il faudra trouver les meilleures solutions pour perpétuer le nom (notamment plaque à l'entrée de la localité)
CCAS et Association foncière	Le CCAS ne devrait pas poser de problème mais il faut voir ce qu'il en est de l'association foncière

2. Présentation de l'impact budgétaire

L'étude d'impact budgétaire et fiscal rédigée par la Direction régionale des finances publiques d'Alsace et du Bas-Rhin et projetée lors de la réunion est jointe en annexe 1 au présent compte rendu.

3. Evocation des éléments de charte

- Objectifs et orientations

RUBRIQUES	CONTENU
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. renforcer la représentation de la commune par rapport à la grande région, à la communauté de communes qui sera amenée à se développer 2. développer l'attractivité par le renforcement du niveau des services publics et des équipements 3. se donner les moyens d'une véritable mutualisation, notamment au niveau des ressources humaines et des achats
Orientations	<ol style="list-style-type: none"> 1. intégrer et réaliser les programmes des différentes communes à l'horizon 2020 2. donner toute sa place à l'identité des communes historiques par des investissements et des animations adaptées 3. se doter d'une stratégie d'investissement à 2 niveaux : intérêt local et intérêt global 4. créer des pôles d'expertises et d'équipements spécifiques dans les domaines sportifs et culturels (spectacles vivants, lecture, musique, tennis, arts martiaux, quilles ...° 5. développer l'égalité de l'accès aux services : sur le plan des déplacements (cheminements cyclo-piétonniers, transports à la demande) et sur le plan de la généralisation sur le territoire (TAP'S) 6. renforcer les services publics, en particulier dans le domaine de la santé
Questions ouvertes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Urbanisme 2. ...

- Gouvernance (périmètre de réflexion hors Retschwiller)

RUBRIQUE	JUSQU'EN 2020	APRES 2020
Nom	Commune nouvelle du Sultzterland ?	
Conseil municipal	Regroupement de l'ensemble des conseillers municipaux : 79	33 conseillers
Exécutif municipal	Un des maires délégués devient maire Les autres sont adjoints de la commune nouvelle	Plus de cumul maire-maire délégué Les maires délégués restent adjoints Rajout d'adjoints fonctionnels
Conseil communal	Les conseillers municipaux des communes historiques deviennent des conseils communaux	Conseils communaux à Sultz (17), à Surbourg (9), à Schoenenbourg (4) Commissions consultatives à Keffenach et Memmelshoffen
Exécutif communal	Actuels maires et adjoints Création d'un poste d'adjoint pour Hohwiller	Maximum d'adjoints : Sultz (5), Surbourg (2), Schoenenbourg (1)
Maire délégué	Maximum de délégations	

Dotations	Philosophie intérêt local / intérêt global
-----------	--

4. Décision quant à la poursuite de la démarche

Suite à ces projections, un large débat est ouvert au sein du conseil municipal, et notamment des questions pour savoir comment se situent les autres communes par rapport à cette initiative. Le Maire répond que la commune la plus active est Surbourg et qu'il y a beaucoup d'intérêt sur Memmelshoffen. La commune de Retschwiller n'est à priori pas partante, alors que la commune de Keffenach reste intéressée et que celle de Hoffen est en observation.

La discussion n'a pas encore été engagée sur les éléments de charte.

Quant à la question de la commune de Schoenenbourg, le Maire répond qu'une discussion autour du document de base aura lieu avec l'exécutif le 9 septembre prochain.

On pourrait éventuellement imaginer dans un premier temps un projet de fusion entre Soultz-sous-Forêts et Surbourg, les autres communes se rattachant au fur et à mesure.

Par ailleurs la date de l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle détermine l'année d'application fiscale de la fusion :

- Arrêté préfectoral de création avant le 1^{er} octobre 2015 : fusion fiscale au 01/01/2016
- Arrêté préfectoral de création pris après le 1^{er} octobre 2015 : fusion fiscale au 01/01/2017.

Concernant Hohwiller : la commune nouvelle a été instaurée par la loi du 16 décembre 2010 et modifiée par la loi du 3 mars 2015 qui n'a pas repris le sort des communes associées actuelles. Christian Klipfel estime que la position de services de l'Etat constitue une interprétation de la loi et que le député interpellera le Ministre à ce sujet pour avoir plus de précisions.

A l'interrogation du Maire quant à la poursuite de la démarche, il est proposé d'aller au bout de la démarche avec mise en place d'un calendrier tout en sachant qu'il n'y aura peut-être pas de suite au projet.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite de la démarche.

Le vote a lieu à bulletin secret, suite à la demande d'un conseiller municipal.

Le conseil municipal, par 19 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, décide la poursuite de la démarche pour la création d'une commune nouvelle.

POINT 3 : ETUDE SUR L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE DE LA COMMUNE ET DU TERRITOIRE

- **Présentation de l'étude détaillée de la CCI**

Le Maire projette les résultats de l'étude détaillée réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg pour le compte de la communauté de communes, le document est joint en annexe 2 au présent compte rendu.

POINT 4 : PROJETS ET TRAVAUX

1. **Circulations douces**
 - **Montant définitif des travaux**

Le Maire informe le conseil municipal que la maîtrise d'œuvre a revérifié les chiffres de l'entreprise ARTERE pour les travaux de circulations douces. Le montant total de travaux de 378 229,25 € HT annoncé lors de la réunion du conseil municipal du 1^{er} juillet 2015 était erroné. Le montant définitif des travaux s'élève à 335 062,75 € HT (402 075,30 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le montant des travaux.

2. Synagogue

• Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre

Le Maire fait part au conseil municipal que le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec l'Atelier d&b prévoit un taux d'honoraire de 7 % sur le montant des travaux HT. Un premier avenant a déjà été signé suite à des modifications décidées par le conseil municipal. Par ailleurs, le 1^{er} avril 2015, le conseil municipal a décidé la reprise des couvertures octogonales sous les abat-sons, ce qui ramènera les honoraires de maîtrise d'œuvre à 10 275,57 € HT (12 330,69 € TTC).

Il rappelle les différentes phases :

- Estimation des travaux phase APS : 106 000 € HT - honoraires 7 % = 7 420,00 € HT
- Montant des travaux attribués : 131 183,88 € HT – honoraires 7 % = 9 182,84 € HT
- Montant des travaux suite avenant : 146 793,88 € HT – honoraires 7 % = 10 275,57 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre et autorise le Maire à le signer avec l'Atelier d&b.

3. Extension et restructuration de l'école maternelle

Suite à l'appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration de l'école maternelle, 14 cabinets d'architecture ont répondu. Les critères de sélection définis pour la consultation étaient les suivants :

- Références représentatives : 60 %
- Moyens humains et matériels : 40 %

Les membres de la commission de sélection des offres et du comité de pilotage se sont réunis le 13 août 2015 et ont sélectionné trois candidatures : BERGEOLLE-VIEILLARD/ Strasbourg, TOPIC/Brumath et ALSACE NORD ARCHITECTURE/Soultz-sous-Forêts. Ces trois cabinets ont été auditionnés le 27 août 2015 et leurs prestations notées par les membres du comité de pilotage suivant les critères suivants :

- approche du dossier : 40 %
- références : 20 %
- taux d'honoraires : 40 %.

Il est précisé que le taux d'honoraires n'a pas été pris en compte pour la notation car il n'était pas connu par les membres lors de la réunion d'audition.

Les membres de la commission de sélection des offres et du comité de pilotage proposent de retenir le cabinet d'architecture BERGEOLLE-VIEILLARD / Strasbourg avec un taux d'honoraires de 10,25 % décomposé comme suit :

- taux de référence mission de base + EXE : 8,50 %
- taux de référence mission OPC : 1,30 %
- taux de référence mission SSI : 0,45 %,

soit un taux d'honoraires global de 10,25 %.

Suite à négociation, le cabinet d'architecture propose un taux d'honoraires global de 10 %.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de cette maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme le choix de la commission de sélection des offres et du comité de pilotage et décide d'attribuer la maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration de l'école maternelle à BERGEOLLE VIEILLARD, architectes Ensais – 5, boulevard Poincaré – 67000 STRASBOURG pour un taux d'honoraires global de 10 %, missions de base et complémentaires.

4. Site cinéraire au cimetière de Soultz-sous-Forêts

Une mise en concurrence a été lancée le 27 juillet 2015 pour le site cinéraire au cimetière de Soultz-sous-Forêts et six entreprises ont été contactées. La remise des offres était fixée au 26 août 2015.

Seules trois entreprises ont répondu, dont deux dans les délais impartis, la troisième ayant déposé son offre avec un léger retard.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de recontacter les entreprises qui n'ont pas répondu. Les membres des commissions de sélection des offres et comité étudieront les différents dossiers et le choix définitif sera fait lors de la prochaine réunion du conseil municipal

5. Accessibilité

• Accompagnement pour la validation du dispositif Ad'AP

Le Maire informe l'assemblée que l'association EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) a établi, pour le compte de la commune, le diagnostic d'accessibilité en 2011. La commune a repris contact avec cette association pour l'accompagnement à l'établissement de l'ensemble des documents constituant l'Ad'AP (document de programmation pluriannuel) de 16 ERP-IOP à Soultz-sous-Forêts et Hohwiller. La date limite de dépôt des dossiers Ad'AP étant le 27 septembre 2015 et comme ce délai ne peut pas être tenu, un délai supplémentaire a été sollicité auprès du Préfet pour une remise de l'ensemble des documents pour le 15 décembre 2015.

L'accompagnement par EGEE s'élève à 5 040 € (315 € x 16 opérations).

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cet accompagnement.

• Constat de l'accessibilité des handicapés du pôle scolaire et de la petite enfance par SOCOTEC

Le Maire fait part au conseil municipal que lors des travaux du pôle scolaire et de la petite enfance, la mission de contrôle technique confiée à la société SOCOTEC ne permet pas d'établir l'attestation d'accessibilité du bâtiment.

La société SOCOTEC a donc fait parvenir une proposition pour une mission bien spécifique de type Handco pour un montant de 720 € HT (864 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis proposé.

6. Pôle scolaire et de la petite enfance

Suite à un passage caméra pour un problème d'évacuation des eaux usées des sanitaires du 1^{er} étage de l'école élémentaire, il s'est avéré que le réseau était raccordé sur les eaux pluviales. Il est donc nécessaire de faire effectuer les travaux qui ont été chiffrés par l'entreprise STROHM à 5 905,24 € (7 086,29 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire effectuer les travaux par la Société STROHM pour un montant de 5 905,24 € HT (7 086,29 € TTC).

POINT 5 : URBANISME

1. Jardin de La Saline

Suite à l'adoption du schéma définitif par le conseil municipal, celui-ci a été soumis aux responsables des supermarchés Match, qui ont validé les principes d'aménagement. Ceux-ci seront donc intégrés dans la modification du PLU dans le cadre de la levée de la servitude de projet.

2. Modifications du PLU

• Comptoir agricole

La DDT devait transmettre un courrier à la commune précisant les modifications devant être apportées au PLU dans le cadre de ce dossier. Ce courrier devrait confirmer ce qui avait été évoqué lors de la réunion du mois de juillet, mais il n'est pas encore parvenu en mairie.

• Projet de construction d'un hangar agricole en zone AA

Christian WAGNER souhaite construire un hangar agricole sur un terrain situé en zone AA du PLU, or pour la construction des dépendances agricoles, le terrain doit être situé en zone AC. Pour créer cette zone AC, il faut une modification du PLU.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'intégration de la création d'une zone AC dans la modification du PLU en cours.

- **Terrain constructible rue de l'Abbé Fischer : accès en secteur à protéger**

Pour permettre l'accès à un terrain constructible, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exclure cet accès de la zone à protéger et de l'intégrer dans la modification du PLU en cours.

3. Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- immeuble cadastré section 4 n° 25 lieudit « 9, rue de Seltz » d'une contenance de 18,56 ares
- immeuble cadastré section 5 n° 55, 95/55 et 103/55 lieudit « rue de la Bergerie » de contenances respectives 0,72 are, 0,74 are et 0,22 are, soit une contenance totale de 1,68 are
- moitié indivise en pleine propriété de l'immeuble cadastré section 23 n° 38 lieudit « 23, rue Kupfersmatt », section 23 n° 173 lieudit « Kupfersmatt » et section 23 n° 520 lieudit « Wolfsgarten » de contenances respectives 4,85 ares, 0,98 are et 1,48 are, soit une contenance totale de 7,31 ares.

4. EPF Alsace : terme de la convention pour portage foncier

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a réceptionné un courrier du Directeur de l'EPF Alsace relatif à la convention de portage foncier signée entre l'EPF Alsace et la commune pour deux terrains situés rue des Trois Hommes et la propriété sise 12, rue de la Bergerie à Soultz-sous-Forêts. Cette convention, signée le 26 mars 2012 pour un portage sur 4 ans, arrive à son terme le 26 mars 2016.

Comme stipulé dans ladite convention, la commune est tenue de racheter ou de faire racheter, à l'EPF Alsace, les biens susvisés acquis pour son compte au prix initial d'acquisition majoré des frais d'acquisition, de portage et de gestion. L'acte de cession devra intervenir dans un délai de trois mois suivant le terme de la convention pour portage foncier, soit au plus tard le 28 juin 2016.

La convention prévoit le remboursement à l'EPF Alsace de l'investissement réalisé au terme de la durée de portage, ce qui signifie pour la commune un montant de 242 857,28 €, décomposé comme suit : terrains rue des Trois Hommes (172 260,62 €) et propriété rue de la Bergerie (70 596,66 €). Mais la commune peut également solliciter une prolongation de la durée de portage, sous réserve de l'accord préalable d'EPF Alsace. Cette prolongation interviendrait sur la base d'un avenant écrit par les parties contractantes et selon des modalités de remboursement du prix d'acquisition par annuité constante sur la durée reconduite.

Le conseil municipal ne prend pas décision. La commission urbanisme se réunira pour discuter de la destination de ces immeubles.

5. Transformation de logements familiaux en logements Seniors

Le Maire informe le conseil municipal que le directeur général d'Axentia a fait parvenir un courrier suite à une rencontre en mairie sur la potentialité de transformer les 8 logements familiaux de la résidence Le Soultzerland en logements accessibles au public Senior.

Les premières estimations financières pour un tel projet s'élèvent à 510 000 € TTC. Axentia, dans le cadre de l'acquisition de cette résidence, a souscrit en 2007 des prêts PLA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations qui arriveront à échéance en 2028 et dont les capitaux restants dus au 1^{er} septembre 2015 sont de 264 656 €, et cet encours contraint la capacité d'investissement. Pour mener à bien ce projet, Axentia envisagerait des possibilités d'aide financière sous forme de subvention à l'investissement de la part de la Ville de Soultz-sous-Forêts ou de la communauté de communes de l'Outre-Forêt. Le besoin de financement sous forme de subvention est de l'ordre de 400 000 €.

L'inauguration de l'extension de la résidence Le Soutzterland aura lieu le mardi 8 septembre 2015.

POINT 6 : RENTREE SCOLAIRE

1. Horaires scolaires

Les horaires de l'année scolaire écoulée sont reconduits :

JOUR	CLASSE DU MATIN	CLASSE DE L'APRES-MIDI	TAP'S (facultatifs)
Lundi	8h15 – 11h30	13h30 – 15h00	15h00 – 16h00
Mardi	8h15 – 11h30	13h30 – 16h00	
Jeudi	8h15 – 11h30	13h30 – 16h00	
Vendredi	8h15 – 11h30	13h30 – 15h00	15h00 – 16h00
Samedi	8h30 – 11h30		

2. Temps d'activités périscolaires (TAP'S)

- Ecole élémentaire

Les inscriptions ont eu lieu du 17 au 26 août 2015. 121 enfants sont inscrits à ce jour aux différentes activités :

ACTIVITES	NOMBRE D'INSCRITS
Musique	12
Yoga	9
Secourisme / Dessin	13
Tennis de table	12
Poterie	12
Légos / Jeux	20
Danse	16
Atelier culinaire	13
Anglais	14

L'établissement d'un règlement intérieur a été évoqué.

- Ecole maternelle

A l'école maternelle il n'y aura pas d'activités mais une simple garderie. Un accueil le matin y est également organisé, le tout encadré par les ATSEM. A ce jour 46 élèves sont inscrits pour les lundi et vendredi soirs et 10 élèves pour l'accueil du matin.

3. Accueil du matin en périscolaire

- Prise en charge de la part collectivité

Le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt a décidé d'ouvrir le service pour un accueil périscolaire d'une demi-heure, à raison de 4 jours sur 36 semaines scolaires dans les accueils périscolaires d'Aschbach, Betschdorf, Hatten et Soultz-sous-Forêts à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015. Conformément à la décision du conseil communautaire, cet accueil sera financé par les communes bénéficiaires à savoir Aschbach, Betschdorf, Hatten et Soultz-sous-Forêts.

L'accueil périscolaire de Soultz-sous-Forêts accueillera donc les enfants à partir de 7h35 pour une durée de 30 minutes les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le coût annuel facturé par l'ALEF s'élève à 475,20 € pour un minimum de 10 élèves.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la prise en charge de la part collectivité pour l'accueil périscolaire du matin, quatre jours par semaine.

Le Maire informe également que le périscolaire de Soultz-sous-Forêts a une capacité d'accueil de 80 enfants et 80 enfants sont inscrits pour l'année scolaire. Il faudra éventuellement prévoir des restaurations scolaires dans les communes où la demande est importante et qui ne sont pas dotées d'un périscolaire.

4. Information sur le transport scolaire Soultz-sous-Forêts/Hohwiller

Seule la Société STRIEBIG SARL de Brumath a répondu à la mise en concurrence et transmis une offre pour assurer le transport des élèves de Hohwiller à Soultz-sous-Forêts et retour, et la desserte supplémentaire nécessaire pour les élèves de la CLIS.

Les tarifs sont les suivants :

- 94,20 € TTC/jour de fonctionnement complet (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- 67,10 € TTC pour le samedi
- 13,36 € TTC/jour pour la desserte supplémentaire.

Horaires du bus :

- **HOHWILLER** (abribus)
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi : matin à 8h (départ du bus à 8h05) – après-midi 13h15 (départ du bus à 13h20)
 - Samedi : matin à 8h15 (départ du bus à 8h20)
- **SOULTZ-SOUS-FORETS** (rue des Barons de Fleckenstein)
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi : matin à 11h40 – après-midi à 16h10
 - Samedi : matin à 11h40.

POINT 7 : INSTITUTIONS CULTURELLES

1. Relais culturel la Saline

Dans le cadre du partenariat entre les communes de Soultz-sous-Forêts et Wissembourg dans le domaine de la programmation culturelle, deux projets de convention sont proposés :

- **Convention de partenariat culturel entre Soultz-sous-Forêts et Wissembourg**

La Ville de Wissembourg propose une convention de partenariat permettant aux deux collectivités de vendre des billets pour le compte de l'autre. Les observations des trésoriers de Wissembourg et de Soultz-sous-Forêts ont été prises en compte dans le projet.

Le Maire informe l'assemblée que la programmation et la communication des deux relais culturels sont communes, la convergence des moyens humains est prévue ultérieurement.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL), autorise le Maire à signer la convention avec la Ville de Wissembourg pour la vente des billets et l'encaissement pour le compte de tiers.

- **Convention de mandat entre la Ville et les offices de tourisme**

La Ville de Wissembourg a également fait parvenir le projet de convention de mandat entre la Ville et l'Office du tourisme de Wissembourg permettant à ce dernier de vendre les billets de la saison culturelle

pour le compte de la Ville. La Ville de Wissembourg versera à l'office de tourisme une commission de vente de 0,50 € par billet vendu.

Le Maire est favorable à cette démarche, par le biais d'une convention entre la Ville de Soultz-sous-Forêts et les offices de tourisme de Soultz-sous-Forêts et Wissembourg, qui nécessitera une mise à jour informatique.

Tous les détails pratiques n'étant pas encore finalisés, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL), donne son accord de principe à l'établissement d'une telle convention.

- **Contrat de régisseur**

Claire CARRARO-LIEVRE quitte la salle de séance et ne participe pas au vote.

L'avis d'appel public à la concurrence sera diffusé sous peu. En attendant le résultat de la consultation et la signature du contrat de services avec le prestataire retenu, le Maire propose au conseil municipal de faire effectuer les prestations par JBL Autoentrepreneur de façon ponctuelle pour une durée maximum de deux mois. La rémunération sera identique à celle de la saison écoulée, à savoir :

- tarif horaire de 26 € HT, porté à 38 € HT pour les heures de dimanches et jours fériés.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Eric HUBERT) approuve cette proposition.

- **Convention avec le Ciné-club de Wissembourg**

Le relais culturel la Saline et le Ciné-club de Wissembourg travaillent avec le même distributeur pour les films projetés à La Saline. Ce distributeur a pour client la commune de Soultz-sous-Forêts que ce soit pour les livraisons, facturations et même pour d'éventuels avoirs.

Pour permettre à la commune de refacturer les films ou de rembourser des avoirs au Ciné-club de Wissembourg, il faudrait établir une convention entre la commune et le Ciné-club.

Le conseil municipal n'est pas favorable à cette initiative et demande une facturation directe au Ciné-club de Wissembourg.

2. Ecole municipale de musique

- **Recrutement du directeur de l'école municipale de musique**

Le Maire informe le conseil municipal que le responsable des activités musicales, Alfred KREISS n'a pas souhaité renouveler son contrat. C'est donc Renaud SCHMITZ qui reprend les rênes de l'école municipale de musique.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide :

- la création de l'emploi de directeur de l'école municipale de musique en tant qu'agent non titulaire pour une période d'un an, du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016. Il s'agit d'un emploi créé en application de l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984.
- la rémunération de l'agent dans le cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique, catégorie B – indices brut 433 – majoré 382 avec un coefficient d'emploi de 7,08/20^e.

La déclaration de vacance de poste va être effectuée auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin.

- **Création d'emplois d'assistants d'enseignement artistique non titulaires**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide la création de douze emplois d'assistants d'enseignement artistique non titulaires pour le fonctionnement de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2015/2016, du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016. La durée de travail sera fonction du nombre d'élèves inscrits.

Le Maire rappelle également qu'un temps complet artistique équivaut à 20 heures de service par semaine.

- **Tarifs 2015/2016**

Les inscriptions à l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2015/2016 ont lieu ce jour. Le Maire propose au conseil municipal de reconduire les tarifs trimestriels de l'année écoulée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête les tarifs d'écolage trimestriels de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2015/2016 comme suit :

DISCIPLINES	TARIFS SOULTZ-S/FORETS	TARIFS EXTERIEURS
Eveil musical	54 €	61 €
Formation musicale	54 €	61 €
Formation musicale avec instrument d'harmonie ou percussion	123 €	138 €
Formation musicale avec autre instrument ou chant	138 €	156 €
Cours collectif de chant de 45 minutes	72 €	81 €
Chorale adultes (minimum 10 personnes) ou cours collectifs de chant	29 €	36 €
Pratique d'un 2 ^{ème} instrument	48 €	54 €
Tarif dégressif à partir du 2 ^{ème} membre d'une même famille pour cours instrumentaux et formation musicale	- 21 €	- 21 €
Tarif dégressif à partir du 2 ^{ème} membre d'une même famille pour chorale adultes	- 4 €	- 4 €
Réduction pour les élèves faisant partie de l'harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts	- 60 %	- 60 %

Suite à l'intervention d'un conseiller municipal quant à un examen de solfège, le Maire répond que la question sera posée au directeur de l'école municipale de musique.

POINT 8 : PERSONNEL COMMUNAL

1. Heures supplémentaires de dimanche et de nuit

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des heures supplémentaires de dimanche et de nuit aux agents des services techniques et culturels pour les interventions suivantes :

- 2,75 heures supplémentaires de nuit pour leur travail lors des festivités du 13 juillet 2015 à Christian BILLMANN, Yannick DELILLE, Jonathan DURAND-HEYMES, Thomas GORGUS, Jean-Yves JUNG et Eric KREISS
- 1 heure supplémentaire de dimanche à Thomas GORGUS pour son intervention à Hohwiller pour le compte du locataire de l'appartement situé au 1^{er} étage de la mairie. Cette intervention sera refacturée au locataire.
- 9,25 heures supplémentaires de dimanche à Sabine MAURER pour son travail lors de manifestations culturelles : 2,50 heures le 8/02/2015, 2,25 heures le 19/04/2015 et 4,50 heures le 21/06/2015.

POINT 9 : DESORDRES RUE DE LOBSANN ET LOTISSEMENT LES ROSES A HOHWILLER

1. Rue de Lobsann

Par ordonnance du Tribunal administratif de Strasbourg du 22 juillet 2015, les frais et honoraires de l'expertise confiée à Monsieur Jean Frédéric MONLEZUN d'un montant de 8 153,96 € TTC sont mis à la charge du SICTEU de la région de Soultz-sous-Forêts.

2. Lotissement les Roses à Hohwiller

- Protocole d'accord

Le Maire informe le conseil municipal que Maître LLORENS, avocat de la commune, a fait parvenir un projet de protocole transactionnel établi par ses soins sur la base des discussions entamées avec les conseils des sociétés BEREST et SATER.

Au terme de son rapport, l'expert imputait la survenance des désordres tant à la société BEREST qu'à la société SATER. Il a chiffré le montant des travaux de réfection, sur la base d'un devis établi par la Société SATER, à 87 813,60 € TTC auquel il convient d'ajouter les frais de maîtrise d'œuvre pour un montant estimé à 10 757,16 € TTC, ce qui correspond à 12,25 % du montant total HT des travaux. Il a également comptabilisé les frais engagés pour les besoins de l'expertise concernant d'une part les sondages, études, essais et analyses effectués pour un montant de 6 261,06 € TTC et d'autre part l'intervention de la Société JEAN LEFEBVRE ALSACE avec matériels et personnels sur le chantier lors de la réunion d'expertise dédiée aux sondages pour un montant de 1 143,00 € TTC. A cela il faut rajouter 6 586,90 € TTC au titre des honoraires de l'expert.

Au vu des conclusions du rapport d'expertise, la commune de Soultz-sous-Forêts a introduit auprès du Tribunal administratif de Strasbourg un recours indemnitaire et une demande de provision fondés sur la responsabilité décennale des constructeurs à l'encontre de la société SATER et de la société BEREST, ce qui signifie une condamnation solidaire de la Société SATER et de la société BEREST au versement d'une indemnité d'un montant de :

- 98 570,76 € TTC au titre des travaux nécessaires à la réparation des désordres
- 7 404,06 € TTC au titre des frais d'expertise
- 6 586,90 € TTC au titre des honoraires de l'expert taxés par ordonnance en date du 5 février 2015
- 4 000 € au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative (somme déterminée au titre des frais exposés et non compris dans les dépens).

La Société SATER s'engage à réaliser la globalité des travaux de réfection de la voirie de la rue de Betschdorf à Hohwiller et à mettre fin aux désordres constatés. La Société BEREST s'engage à assurer la mission de maîtrise d'œuvre correspondante.

La réalisation des travaux est financée par les sociétés BEREST et SATER sans qu'aucune avance et/ou paiement ne puissent être sollicités par ces sociétés auprès de la commune de Soultz-sous-Forêts. Les travaux seront réalisés dans un délai de 4 mois à compter de la signature du protocole d'accord par l'ensemble des parties.

Les sociétés BEREST et SATER supporteront d'une part les frais liés aux opérations d'expertise s'élevant à 7 404,06 € TTC et d'autre part les honoraires de l'expert s'élevant à 6 586,90 € TTC, soit un total de 13 990,96 € TTC. Le règlement de ces sommes sera opéré selon la répartition des responsabilités retenue par l'expert judiciaire au terme de son rapport :

- 77,5 % à la charge de la société SATER, soit 10 843 € TTC
- 22,5 % à la charge de la société BEREST, soit 3 147,96 € TTC.

En contrepartie, la commune s'engage à se désister, d'une part de son recours indemnitaire au fond et d'autre part de son référé provision, ces actions étant pendantes devant le Tribunal administratif de Strasbourg. Dans le cadre de ce désistement, la commune de Soultz-sous-Forêts renoncera à solliciter les frais réclamés au titre des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à l'établissement d'un protocole d'accord entre la commune et les sociétés SATER et BEREST et autorise le Maire à le signer.

POINT 10 : ASSOCIATIONS

- 1. Subventions exceptionnelles**
 - **Association COCKTAIL MELODIES**

L'association Cocktail Mélodies assure la restauration (boissons et grillades) lors de la fête de la musique du 21 juin. La commune reverse à l'association le prix des grillades et des boissons servies aux intervenants lors de cette soirée, sous forme de subvention. Le prix de cette prestation s'élèverait à 83 € pour 2015.

Cela fait trois années de suite que l'association organise cette manifestation avec un bilan médiocre, des recettes nettes de l'ordre de 100 €. Cette année en raison d'une météo capricieuse l'association arrive tout juste à équilibrer.

Le Maire propose au conseil municipal d'accorder à l'association une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association COCKTAIL MELODIES pour l'organisation cette manifestation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

- **Association ASSALINE**

L'association ASSALINE a assuré les boissons et repas lors de la journée « Chorghütte » au relais culturel La Saline le 4 juillet 2015 pour un montant de 459,20 €.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, accorde une subvention exceptionnelle de 459,20 € à l'association ASSALINE pour la manifestation du 4 juillet 2015.

Cette manifestation n'a pas obtenu le succès qu'elle méritait. Elle sera reconduite en 2016.

- **Club de Quilles « LA BOULE D'OR »**

L'équipe féminine du club de Quilles « La Boule d'or » a terminé la saison 2014/2015 à la 3^{ème} place du Championnat National et de ce fait a décroché la qualification pour la coupe d'Europe. Cette coupe d'Europe se déroulera à STRAUBING (Allemagne) du 29 septembre au 3 octobre 2015. L'équipe sera composée de 8 joueuses et 4 accompagnateurs.

Le coût total pour cette manifestation est estimé à 5 450 €. A ces dépenses s'ajoutera l'acquisition de nouvelles tenues pour un montant d'environ 1 000 €, ce qui fait une dépense totale de 6 450 €.

Une subvention de 3 000 € est attendue du Conseil Régional, une subvention de 1 000 € sollicitée auprès de la Ville de Soultz-sous-Forêts. Le club prenant le restant à sa charge.

Le Maire propose au conseil municipal de prendre à la charge de la commune les frais de déplacement d'un montant de 600 € et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 600 € au club de Quilles « La Boule d'or » pour les frais de déplacement à la coupe d'Europe.

- **Association « Weitbruch Libéré »**

L'association « Weitbruch Libéré » a participé à la commémoration du 70^e anniversaire de la Libération de Soultz-sous-Forêts et des communes du canton, en déployant notamment des engins militaires de l'époque.

Le Maire propose de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € pour leur participation, qui sera partagée entre la commune de Soultz-sous-Forêts et l'Amicale des Maires. Il demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 300 € à l'association Weitbruch Libéré. Le paiement de la subvention interviendra par le biais de la commune de Soultz-sous-Forêts et la moitié sera récupérée auprès de l'Amicale des Maires du canton.

Pour le paiement de l'ensemble de ces subventions exceptionnelles, le conseil municipal vote un crédit de 1 900 € à l'article 6748 du budget, financé par le crédit prévu au chapitre 022 - Dépenses imprévues.

2. Divers

L'Association « Arts et Peinture » de Soultz-sous-Forêts remercie le conseil municipal pour le soutien apporté à l'organisation de la 6^{ème} édition de la manifestation « Hohwiller - Carrefour des Arts ». Elle annonce d'ores et déjà l'organisation de la 7^{ème} édition les 24 et 25 juin 2017 à Hohwiller.

POINT 11 : AFFAIRES FINANCIERES

1. Fixation du taux de la taxe locale sur la consommation d'électricité (TCFE)

Le Maire fait part au conseil municipal que l'article 37 de la loi de finances rectificatives pour 2014 a modifié le vote du coefficient de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Désormais les communes sont tenues de choisir un coefficient unique parmi les valeurs suivantes : 0, 2, 4, 6, 8 et 8.5.

La commune applique actuellement un coefficient de 5. Le conseil municipal doit donc délibérer avant le 1^{er} octobre 2015 pour adopter un coefficient multiplicateur conforme aux nouvelles règles. A défaut la commune ne percevra pas de TCFE en 2016.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de fixer le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) à 6.

2. Location logement 3, rue des Cerisiers

Le Maire informe le conseil municipal que le logement communal situé dans le bâtiment du Centre de Secours a été loué à compter du 1^{er} septembre 2015 pour un loyer mensuel de 515,81 €. Le locataire effectuant lui-même les travaux de remise en état du logement, le Maire propose de l'exempter du paiement de deux mois de loyer, septembre et octobre 2015. Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition. Le paiement du loyer mensuel de 515,81 € sera donc effectif à compter du 1^{er} novembre 2015.

3. Répartition des charges communes de l'immeuble 48, rue du Docteur Deutsch

L'ancienne maison MUNTZ abritait au rez-de-chaussée la trésorerie et au 1^{er} étage le logement du trésorier. Suite au déménagement de la trésorerie dans le pôle des services, le rez-de-chaussée est uniquement occupé par une association une journée par semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose de répartir les charges communes à compter de 2013, comme suit :

- 85 % à la charge du locataire
- 15 % à la charge de la commune.

4. Echelonnement du paiement du droit de chasse pour le lot 3

L'association des chasseurs du Kirchspiel, locataire du lot 3 de la chasse communale de Soultz-sous-Forêts, souhaite effectuer le paiement du loyer en deux échéances : 50% le 1^{er} avril et 50% le 1^{er} septembre. Le montant du loyer annuel s'élève à 3 500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette demande.

5. Intégration du terrain FISCHER dans l'actif de la commune

Le terrain dont M. FISCHER a fait donation à la commune doit être intégré à l'actif par une délibération indiquant la valeur, sa dénomination et sa contenance.

Le terrain est cadastré section 3 n° 117/20 (partie) d'une contenance de 9,72 ares. La valeur du terrain est de 75 000 €.

Pour intégrer ce terrain à l'actif de la commune, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les crédits suivants :

- en dépenses : chapitre 041 – article 2111 pour un montant de 75 000 €
- en recettes chapitre 041 - article 10251 pour un montant de 75 000 €.

6. Divers

• Vote de crédits

Dans l'opération « Jardin de la Saline » des factures ont été payées sur l'article 2031 « études ». Ces dépenses doivent être transférées à l'article 2151, vu que ces études vont être suivies de travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les crédits suivants :

- En dépenses : chapitre 041 article 2151 pour un montant de 2 628,40 €
- En recettes : chapitre 041 article 2031 pour un montant de 2 628,40 €.

POINT 12 : DIVERS

1. Diverses informations et communications

- M. José RODRIGUES DA SILVA, Directeur du supermarché Match de Sultz-sous-Forêts invite l'ensemble du conseil municipal à une dégustation gratuite de vins le mercredi 9 septembre 2015 à 20 heures
- Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé de ne pas reconduire les crédits octroyés aux classes de découverte pour les élèves en classes maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2015/2016. La suppression de ce dispositif sera effective à partir du 1^{er} septembre 2015.

2. Prochaines réunions et manifestations

- 17 septembre 2015 : lancement de la saison culturelle commune 2015/2016 à La Nef de Wissembourg
- 18 septembre 2015 : 6^{ème} anniversaire du marché hebdomadaire de producteurs
- 19 septembre 2015 : lancement de la saison culturelle commune 2015/2016 à La Saline de Sultz-sous-Forêts
- 20 septembre 2015 : journée du Patrimoine
- 7 octobre 2015 à 20h15 : réunion du conseil municipal

3. Interventions

- Revoir l'implantation du panneau de rue à l'intersection de la rue des Vignes et de la rue Musculus (côté gauche)